

# REPUBLIQUE FRANCAISE

# MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance

### Conseil municipal de Sombacour

### du 30 août 2018

#### **Membres présents :**

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.  
Messieurs Stéphane CERF, BOUVERET Xavier, FAIVRE Alban, KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, Louis SIEVERT.

**Membre excusé :** Fabrice VILLAME qui donne procuration à Xavier BOUVERET.

**Secrétaire de séance :** Mr Xavier BOUVERET.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h00.

## **1 – INTERVENTION DE L'ONF : PRESENTATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2019**

Monsieur Patrick Nicolas présente l'état d'assiette 2019 pour la commune. 5 parcelles seront principalement exploitées sous différents modes de vente. Les parcelles 16, 17 et 23 étaient prévues dans le plan d'aménagement ; les parcelles 28 et 36 sont en régénération.

Le volume présumé récoltable s'élève à environ 3400 m3 dont 250 m3 de produits accidentels.

Une vente aura lieu en septembre 2018.

Après présentation, l'état d'assiette 2019 est validé à l'unanimité.

Une vente de bois de chauffage aura lieu si des personnes sont intéressées : pré-inscriptions en mairie avant fin septembre.

## **2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 JUILLET 2018**

Le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité.

## **3 – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT**

La Communauté de communes CCA 800 exerce la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement ». Dans ce cadre, elle a pris une délibération pour la création d'un syndicat compétent en matière de grand cycle de l'eau : le syndicat mixte ouvert. A la suite de la mise en œuvre de la loi MAPTAM, la CCA 800 a considéré que la solution la plus pertinente était de créer un syndicat mixte ouvert disposant des compétences des deux syndicats existants (SMIX Loue et SMMAHAD) ainsi que de la compétence GEMAPI.

L'adhésion de la CCA 800 à ce syndicat implique, en l'absence de disposition statutaire expresse contraire, de consulter les communes membres sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité à l'adhésion de la CCA 800 à un syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI et plus largement dans les domaines d'actions détenus par la Communauté en matière de grand cycle de l'eau au titre de sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

## **4 – NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT**

Le Conseil municipal doit nommer un conseiller municipal en tant que représentant au sein de la CLECT de la CCA 800 : commission locale des charges transférées. Il décide de nommer Maryse Jeannin représentant à la CLECT à l'unanimité.

## **5 – AVANCEMENT DE GRADE : AGENT TECHNIQUE**

Thomas Sievert est agent technique. Il a effectué en juin 2017 une demande d'avancement de grade étant en poste depuis 2008 et ayant réussi l'examen professionnel en mai 2016.

Le changement de grade engendrera une hausse de traitement.

Une demande sera envoyée à la commission paritaire.

Le Conseil municipal valide la proposition à l'unanimité.

## **6 – CDD : VACATAIRE SCIAGE**

Monsieur Gérard Bouveret est recruté en tant que vacataire pour le sciage.

Son taux horaire s'élève à 20 € bruts.

Accord à l'unanimité.

## **7 – DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE CHAMBRE MORTUAIRE**

Le funérarium Maire de Levier demande l'accord de la commune quant à l'ouverture d'une chambre funéraire. Le local est situé dans la Grande rue (ancien salon de coiffure). Un courrier d'accord de principe leur a été fait en attendant la réunion du Conseil.

Le Conseil Municipal se prononce pour l'ouverture d'une chambre mortuaire ainsi que d'un petit magasin à 12 voix pour et une voix contre.

## **8 – REMBOURSEMENT ET PRISE EN CHARGE DE MATERIEL POUR LA SALLE DES FÊTES**

100 chaises ont été achetées pour équiper la salle des fêtes ainsi qu'un chariot : le Comité des Fêtes a décidé de rembourser le montant HT à la Commune.

La Commune remercie le Comité des Fêtes pour cet achat.

## **9 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Le Fonds de solidarité pour le logement permet le financement des aides individuelles aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d'énergie et/ou d'eau), des aides concernant l'accompagnement des dispositifs y concourant, notamment simplifier et décloisonner dans le cadre de la démarche « Accompagner pour Habiter ». Le coût pour la commune reviendrait à 0,61 € par habitant.

Par ailleurs, il existe également le Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté, dont la contribution s'élèverait à 0,30 € par habitant.

La commune n'a jamais participé au financement de ces deux fonds pour le logement. Le Conseil Municipal décide de ne pas participer au financement de ces deux fonds pour le logement à 11 voix contre la participation et 2 abstentions, sachant que la communauté de communes CCA 800 verse une participation chaque année.

## **10 – BUDGET ANNEXE EAU : DECISION MODIFICATIVE**

Il convient de constater un déficit d'investissement de 400,34 €.

Par conséquent, les écritures suivantes seront passées :

- Affectation au fonds de réserve article 1068 : + 400,34 €
- Matériel spécifique d'exploitation 2156 : + 400,34 €.

Décision prise à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Les travaux de l'ancienne école avancent doucement.

2 – Le règlement du SPANC est disponible sur le site internet de la CCA 800 avec les tarifs et les conditions.

3- L'eau du réservoir ne sera pas distribuée car l'eau n'est pas traitée, après demande d'avis auprès de l'ARS, il peut y avoir des bactéries si l'eau stagne, ce qui représente un risque pour les animaux.

4- Une subvention de 7 250 € est accordée pour la Protection des captages. L'enquête d'utilité publique aura lieu en octobre ou novembre.

5- Courrier de demande de subvention de l'association de chasse.

6 – L'opération brioches aura lieu du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2018.

7 – La poste : des travaux peuvent être financés à hauteur de 20 000 € pour la rénovation (pour 2019). La banque d'accueil sera financée par la Poste. L'ancienne cabine téléphonique sera retirée.

8 – Une boîte à livres est installée en face de la boulangerie.

9 – La Commune de Goux-les-Usiers a fait une demande pour que le projet de maison de santé soit inscrit comme projet CAP 25, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien presbytère et dont le calendrier prévisionnel s'étendrait jusqu'en mars 2020.

10 – Enedis inaugurera la fin des travaux du poste source « Baumont » à Frasne le 26 septembre à 10h30.

11 – Etant donné le coût important du déplacement pour se rendre à l'Assemblée nationale, la visite est annulée.

12 – 3 novembre : inauguration de l'exposition concernant la commémoration de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

13 – 20 octobre : AG des communes forestières.

14 – 17 novembre : AG des Maires ruraux.

15 – La bibliothèque déménage à Bians-les-Usiers.

La séance est levée à 22h20.

Prochaine réunion : jeudi 4 octobre 2018 à 20h00